

Loi n° 90 - 2022 du 30 décembre 2022
autorisant la ratification du traité portant création de l'agence africaine
du médicament

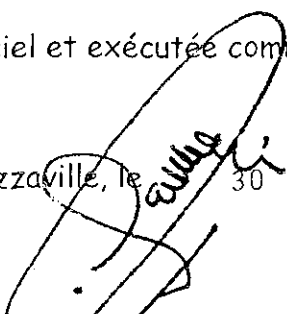
L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification du traité portant création de l'agence africaine du médicament, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2022


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du
Gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre des affaires étrangères, de
la francophonie et des Congolais de
l'étranger,


Jean-Claude GAKOSSO.-

Le ministre de la santé et de la population,


Gilbert MOKOKI.-